



HAL
open science

Les repositionnements induits par la décentralisation et le développement des partenariats : approche par la sociologie de l'action organisée

Erhard Friedberg

► To cite this version:

Erhard Friedberg. Les repositionnements induits par la décentralisation et le développement des partenariats : approche par la sociologie de l'action organisée. Décentralisation et coordination : les principaux modèles d'analyse, Actes des journées organisées pour le ministère de l'équipement, des transport et du tourisme et pour le ministère de l'environnement 8-9 mars 1994, Institut International de Paris La Défense, pp.53-64, 1994. halshs-04905475

HAL Id: halshs-04905475

<https://shs.hal.science/halshs-04905475v1>

Submitted on 22 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

**LES REPOSITIONNEMENTS INDUITS
PAR LA DÉCENTRALISATION
ET LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS :
APPROCHE PAR LA SOCIOLOGIE
DE L'ACTION ORGANISÉE**

Erhard FRIEDBERG

Centre de Sociologie des Organisations
Centre National de la Recherche Scientifique

Le titre de mon intervention comporte deux aspects. D'une part, et c'est par là que je commencerai, une présentation nécessairement succincte de l'approche de la sociologie des organisations ou, mieux, de l'action organisée, telle que nous la pratiquons au Centre de Sociologie des Organisations. D'autre part et ensuite, une mise en perspective de la décentralisation telle qu'on peut l'opérer à partir de quelques résultats d'enquêtes empiriques que nous avons menées ces dernières années sur les administrations et la société locale.

L'APPROCHE DE LA SOCIOLOGIE DE L'ACTION ORGANISÉE

Il y a deux façons de s'intéresser à l'organisation. La première se réfère au substantif, c'est-à-dire à l'objet "organisation" tel que nous pouvons le connaître pour y participer jour après jour : elle cherchera à en décrire et expliquer les différentes formes que l'on peut observer dans la réalité, et à élaborer des catégories, des typologies et des lois de leur émergence, diffusion et élimination, bref de leur devenir. La deuxième s'intéressera

DÉCENTRALISATION ET COORDINATION

au verbe, c'est-à-dire aux processus d'organisation, aux processus par lesquels s'organise (ou est organisé) un contexte d'action. L'objet de son analyse n'est pas tant une ou des organisations particulières, mais l'action qu'on peut appeler "organisée" du fait qu'elle met en prise un ensemble d'acteurs qui doivent coopérer autour d'un problème commun.

Je pense qu'il est important de souligner d'emblée que la sociologie des organisations, telle du moins que nous la pratiquons au C.S.O. et nonobstant le nom de notre Centre, ne s'intéresse qu'accessoirement aux objets sociaux que nous appelons "organisations". Notre problématique est au contraire centrée sur le fait organisationnel que l'on peut observer partout où il y a interdépendance stratégique entre un ensemble d'acteurs individuels et/ou collectifs, cette interdépendance impliquant que ces acteurs ne peuvent se désintéresser les uns des autres et doivent trouver des modalités pour ajuster leurs efforts, c'est-à-dire pour "organiser" leurs rapports.

Il est évident que les organisations dites "formelles" entrent dans cette définition : ce sont bien des contextes d'action qui mettent en prise des acteurs interdépendants autour d'objectifs communs sinon tous partagés. Mais dans notre perspective, elles ne constituent qu'un cas particulièrement clair de tels contextes d'action, et les processus d'organisation qui se déroulent en leur sein ne sont pas différents par nature de ceux qui se déroulent dans des contextes moins clairement structurés. Nous sommes donc amenés tout naturellement à contester des typologies qui cherchent à catégoriser a priori les contextes d'action, et encore plus les dichotomies trop tranchées qui traditionnellement distinguent une organisation formellement constituée de contextes d'action plus flous où l'on parle alors d'"action collective" (les sociologues) ou de "marché" (les économistes). L'action collective et son corollaire, un minimum d'organisation des rapports humains qui la portent, est omniprésente dans tous les contextes d'action, dès qu'il y a interdépendance. Et dans tous les cas il faudra se demander comment la structuration de ce contexte, et avec elle la stabilisation des rapports humains, sont obtenues et par quels équilibres de pouvoir et par quels mécanismes de régulation elles sont maintenues.

Il n'y a pas de frontière invisible au-delà de laquelle ces processus changeraient de nature, ou deviendraient naturels alors qu'en deçà ils seraient artificiels. L'existence et le fonctionnement régulier d'une organisation

doivent dans cette perspective être expliqués tout autant que l'émergence et l'institutionnalisation progressive d'un mouvement social ou le fonctionnement satisfaisant (c'est-à-dire transparent et fluide) d'un marché économique. Les uns sont aussi surprenants, incertains et précaires que les autres.

Notre approche peut donc se comprendre comme une *heuristique*, comme un regard sur la réalité sociale qui cherche à rendre sensible aux régularités qui se cachent derrière l'apparent désordre des stratégies de comportements des acteurs, que ceux-ci soient des individus ou des institutions. Cette heuristique cherche à mettre en évidence la structuration d'un contexte d'action, c'est-à-dire sa nature systémique qui s'exprime dans les dynamiques endogènes qui habitent les comportements observables. Par dynamiques endogènes, j'entends les mécanismes d'autoentretien de ces comportements, mécanismes qui assurent par là-même leur stabilité. La mise en évidence de ces bouclages systémiques, qu'on pourra appeler cercles "vertueux" ou "vicieux" selon l'évaluation normative qu'on en fait, constitue l'objet de nos recherches et l'apport essentiel à la connaissance de la réalité sociale.

On peut donc dire que nous ne nous intéressons pas d'abord à des organisations, mais à l'action sociale qui se développe entre un ensemble d'acteurs en vue de s'attaquer à un problème commun et qui suppose donc la stabilisation de leurs comportements et, partant, la constitution d'un ordre. Celui-ci peut être dit partiel ou local dans la mesure où ses caractéristiques sont, jusqu'à preuve du contraire, spécifiques et relativement autonomes, même s'il prend appui sur la structuration plus large et asymétrique des ressources que les acteurs parties prenantes peuvent mobiliser dans leurs transactions. Cet ordre n'est au fond rien d'autre qu'un ensemble de mécanismes de coordination (sans donner à ce mot une connotation trop hiérarchique et/ou administrative) à travers lesquels est assurée l'intégration partielle et jamais complètement acquise des rationalités multiples et non nécessairement ou spontanément convergentes des participants.

Le fonctionnement d'une organisation repose sur un tel ordre, que son analyse devra mettre en évidence. Mais le fonctionnement d'un dispositif inter-organisationnel ou inter-institutionnel tout autant, que celui-ci soit situé dans le domaine public ou privé et quels que soient la nature de son

activité et le degré de sa formalisation ou codification. L'administration locale, la prise en charge des toxicomanes, la politique sidérurgique ou plus généralement la politique industrielle ou technologique de la France, l'éducation, la collecte du sang etc. : dans tous ces cas, on se trouve en présence d'une multiplicité d'intervenants entretenant entre eux des rapports durables d'interdépendance, qui dépassent la plupart du temps la politique particulière ou le problème spécifique objet de l'analyse et dont les propriétés (structures, équilibres de pouvoir et mécanismes de régulation) conditionnent les possibilités d'action et les marges de manœuvre des différentes parties prenantes.

Notre intérêt pour le phénomène organisation qui sous-tend l'action collective dans toutes ses formes est résolument empirique. Il nous semble qu'une des contributions essentielles de la sociologie est de renouveler et d'approfondir la connaissance positive que nous pouvons avoir des systèmes de rapports humains empiriques qui produisent dans les faits tel ou tel problème humain ¹ : dans cette perspective, le passage par "le terrain", comme nous disons, est un préalable essentiel. Mais il est également clair que cette orientation empirique n'est pas un inductivisme pur dont on a depuis longtemps montré l'inanité. Elle s'exerce naturellement avec un cadre théorique fort qui permet d'instruire et de structurer une démarche de recherche et d'analyse autour de trois notions : acteur, système et pouvoir. Je dirai quelques mots sur chacune d'elles avant de passer à l'examen de quelques-uns des constats qu'on peut faire sur l'évolution de la société locale depuis la décentralisation ².

La première notion centrale de notre démarche, c'est celle d'acteur. Nous ne concevons d'analyse que celle qui cherche à retracer l'action humaine et la manière dont celle-ci s'inscrit dans les structures d'un contexte d'action, en même temps qu'elle les transforme et les reproduit. Nous ne pouvons donc concevoir d'analyse sans reconstruire des logiques d'action des acteurs que l'enquête met en évidence. Ces acteurs sont tout d'abord des *acteurs empiriques* : c'est leur impact sur la structure d'un contexte d'action qui leur confère ce statut, et non une quelconque conception a

1 C'est aussi par là que la sociologie peut être utile, et qu'elle peut être utilisée dans une visée d'intervention et de changement volontaire : elle permet d'éclairer à la fois la préparation de l'action et l'évaluation de ses résultats réels.

2 Pour plus de détail, je renvoie le lecteur aux développements contenus sur ces notions dans mon dernier livre, *Le pouvoir et la règle* (1993).

priori de ce qu'un acteur devrait faire ou être capable de faire pour "bénéficier" de ce statut. Ces acteurs, d'autre part, ne sont pas nécessairement des individus : ils peuvent être *individuels ou collectifs/institutionnels*, selon la question de recherche qu'on veut élucider. Enfin, ces acteurs sont *intéressés* dans la mesure où ils ont des enjeux dans le champ qui constitue l'objet de l'analyse. Cela ne signifie pas que ce champ soit leur seul enjeu, ni même l'enjeu le plus central. La seule implication, c'est qu'ils ne peuvent pas se désintéresser du comportement des autres acteurs de ce champ et plus généralement de ce qui s'y passe, leur propre capacité d'action là et ailleurs étant conditionnée par ces événements. Étant intéressés, ils calculent donc, c'est-à-dire essaient d'anticiper les comportements des autres acteurs et d'en prévenir ou au contraire générer certains. Mais ce calcul ne suppose aucune rationalité omnisciente. La démarche intègre au contraire toutes les limitations de la rationalité que la critique de la rationalité des choix a progressivement mises en évidence. Et c'est parce qu'elle les intègre qu'elle peut utiliser ces comportements comme des symptômes de la structure d'un contexte et donc remonter de là aux caractéristiques structurelles du contexte d'action dans lequel évoluent les acteurs.

La deuxième notion, complémentaire de la première, est celle de *système*. Cette notion pourtant n'a aucun contenu substantif a priori. Elle correspond à une *hypothèse de recherche* sur l'existence d'interdépendances entre les acteurs et, partant, de mécanismes de jeux (de coordination) permettant de structurer et de réguler ces interdépendances. Et il appartient à la recherche de prouver l'existence de ce système en mettant en évidence sa structure ainsi que les dynamiques endogènes qui y sont à l'œuvre, c'est-à-dire les mécanismes d'autoentretien par lesquels la stabilité des interactions entre acteurs est (re)produite. Une telle recherche est donc tout naturellement conduite à privilégier des *explications endogènes* aux comportements et phénomènes observés : c'est ce souci qui la guide dans le découpage du champ empirique. C'est lorsqu'on peut mettre en évidence des bouclages systémiques à l'intérieur du champ étudié, c'est-à-dire quand on peut montrer concrètement comment certains des comportements observés en produisent d'autres qui à leur tour génèrent les premiers, que l'on peut conclure à un minimum d'autonomie de ce contexte d'action et, partant, de l'ordre local et partiel qui le structure. En dernière analyse, c'est bien l'existence de cercles vicieux (ou vertueux

selon l'évaluation normative qu'on en fait) qui constitue la preuve de l'existence d'un système d'action concret. Et celui-ci (ou ceux-ci) ne peut se découvrir que par l'observation de l'action de ses membres, qui en reflète et exprime la structuration. Ce qu'on observe et ce qu'on saisit, c'est donc l'action des participants à ce système en tant qu'elle est un symptôme du système et non pas de la personne (de l'histoire, de la "personnalité") des acteurs. A vrai dire, et cette précision est d'importance, même si elle peut paraître paradoxale à la vue de ce qui est dit au paragraphe précédent, nous ne nous intéressons qu'accessoirement à l'acteur. Ce qui nous importe, c'est son action et les relations aux autres qui la médiatisent. Et celles que nous observons ne nous permettent de connaître qu'une parcelle de la personne, laissant dans l'ombre une grande part de latence. Ces parcelles sont certes suffisantes pour nous conduire dans la reconstruction de l'ordre local d'un système d'action. Mais elles ne nous permettent pas de dire beaucoup de choses sur les acteurs, et encore moins sur les individus. Il aurait fallu pour cela employer une autre approche.

La troisième notion fait le lien entre les deux précédentes : c'est celle de *pouvoir*. Il faut entendre cette option de la manière la plus neutre : le pouvoir n'est ni bon ni mauvais en soi, il n'est pas non plus la motivation dominante des acteurs. Il est plus prosaïquement la *médiation inévitable* entre les volontés, les intentions, les projets et les actions, non nécessairement convergents, des acteurs. Notre approche ne suppose donc nullement l'existence d'un homo politicus qui remplacerait l'homo economicus de l'analyse classique et qui chercherait à tout moment à maximiser son pouvoir. Elle part simplement du constat que dans un contexte d'interdépendance stratégique, il devient le problème de chacun de pouvoir produire certains comportements chez les autres participants, ce qui fait qu'aucun des participants ne peut se désintéresser de sa capacité à cet égard, qui n'est rien d'autre que son pouvoir. Dans le cadre de cet exposé, il n'est pas possible de développer toutes les prémisses de la théorie du *pouvoir comme capacité d'action* qui est impliquée dans cette démarche ³. Disons simplement qu'utiliser le pouvoir dans cette perspective revient à le conceptualiser comme un *échange négocié de comporte-*

3 Je renvoie à cet égard à (Crozier 1964, 1970), (Crozier et Friedberg 1977), (Friedberg 1993).

ments dont l'enjeu est la maîtrise des zones d'incertitudes, c'est-à-dire des problèmes autour desquels se structurent les interactions entre les participants. Dit autrement, le pouvoir est ici traité non comme une substance, mais comme une relation qui est certes déséquilibrée, mais qui comporte aussi toujours un élément de réciprocité et une dimension de négociation. Et les comportements observés nous renseignent à la fois sur la structure de pouvoir (jamais complètement stabilisée au demeurant) et sur les mécanismes de régulation qui ont prévalu, c'est-à-dire en dernière analyse sur les propriétés du "système d'action concret".

LES REPOSITIONNEMENTS INDUITS PAR LA DÉCENTRALISATION : CHANGEMENT ET CONTINUITÉ DANS LE SYSTÈME POLITICO-ADMINISTRATIF LOCAL

Appliquée à l'étude de l'action publique, une telle approche transcende naturellement les frontières entre les différents secteurs de l'administration, tout comme entre le public et le privé. Car elle se met à la recherche des systèmes d'acteurs empiriques qui portent l'action publique dans un domaine donné et dont les modalités de coopération conditionnent les résultats de cette action. C'est de cette manière que les recherches cumulatives du C.S.O. sur le fonctionnement de l'administration locale nous ont permis de mettre en évidence ce que nous avons appelé le "système politico-administratif local" composé d'acteurs administratifs, politiques et socio-économiques (Worms 1966, Crozier, Friedberg et al. 1974, Crozier-Thoenig 1975, Grémion 1970 et 1976).

C'est ce système qui a été à la fois confirmé et profondément transformé par la décentralisation. En effet, l'orientation principale de cette réforme a fait du département le bénéficiaire essentiel du mouvement de décentralisation, confirmant par là le diagnostic porté sur l'échec de la réforme régionale et sur la force d'un système départemental qui est apparu plus ouvertement avec la décentralisation. En même temps, ce système politico-administratif local, qui avait déjà perdu une partie de son emprise sur la société locale avec la montée des villes échappant largement à ses mécanismes de régulation croisée, a été à son tour touché de plein fouet par le mouvement de décentralisation et de déconcentration.

DÉCENTRALISATION ET COORDINATION

Je voudrais terminer cet exposé en évoquant quelques unes des lignes d'évolution que les enquêtes et travaux de recherche récents au C.S.O. permettent de déceler, en distinguant les changements des éléments de continuité. Je le ferai sans affiner l'analyse et sans souci d'être exhaustif, en soulignant d'emblée qu'une première conséquence, et probablement non des moindres, de la décentralisation est d'avoir accru considérablement la diversité des situation locales et donc de rendre beaucoup plus difficile la formulation de constats d'ordre général. Chacun des constats ou aperçus qui suivent devrait donc être lu avec la prudence et les nuances qui s'imposent.

Trois changements importants me semblent notamment marquer le fonctionnement du système politico-administratif local depuis la décentralisation. Le premier et le plus massif concerne la montée des élus ou, pour reprendre le titre d'un livre, le "sacre des notables" (J. Rondin 1985). L'ensemble des études disponibles atteste régulièrement l'importance des élus notamment départementaux, et tout particulièrement du premier d'entre eux, à savoir le président du Conseil général. Certains sont même tentés d'appliquer au département les catégories d'analyse communales en parlant de la "mayorisation des départements". Sans vouloir surestimer l'importance du maire dans les villes et, partant, du président du Conseil général pour les départements, le fait est que les départements possèdent aujourd'hui un gouvernement qui affirme ses prérogatives, ses orientations et ses politiques et qui fait qu'au moins sur le plan du département (c'est-à-dire au chef-lieu) l'administration a perdu son leadership au profit des élus ⁴.

L'effacement relatif du préfet est en effet le deuxième changement important induit par la décentralisation. Cet effacement a été voulu par la réforme. Il n'est pas sûr pourtant qu'il ne dépasse les intentions initiales des instigateurs de la réforme, à en juger par les tentatives récentes de revaloriser à nouveau la fonction, notamment dans sa dimension interministérielle de chef des services locaux des administrations. D'autre part, cet effacement du préfet ne va pas nécessairement de pair avec un affaiblissement équivalent des sous-préfets qui à leur échelon retrouvent

4 La situation reste beaucoup plus nuancée sur le plan infra-départemental, j'y reviendrai ci-après.

souvent un rôle d'animation économique, ou de l'administration préfectorale dont le rôle reste central.

Enfin, le troisième changement que je voudrais évoquer concerne la judiciarisation des régulations de la société locale. Les mécanismes d'ajustement tacite et de négociation plus ou moins officieuse qui caractérisaient les rapports entre l'administration locale et notamment préfectorale d'un côté et les représentants de la société locale de l'autre, sont sinon remplacés, du moins de plus en plus complétés par l'intervention d'un tiers, à savoir les tribunaux. La montée du contentieux est en effet une évolution souvent évoquée pour la déplorer, qui marque en même temps une ouverture progressive d'un rapport de négociation bilatérale et fermée entre l'administration locale et "ses" notables. Il est trop tôt pour savoir s'il s'agit là d'une maladie infantile de la décentralisation, ou d'un trait plus permanent qui signale une transformation en profondeur de la culture politique notamment du gouvernement local.

Cependant la société locale n'est pas marquée uniquement par des transformations. Pour l'observateur que je suis, il me semble qu'on peut aussi parler d'un certain nombre de continuités. Celles-ci sont soit simplement le prolongement de traits existant avant la décentralisation et que celle-ci n'a pas (encore) touchés, soit des caractéristiques qu'on peut considérer comme une conséquence directe ou indirecte, mais en tout cas non voulue, de la décentralisation. J'en vois au moins quatre dont l'existence a été mise en évidence dans des enquêtes récentes du C.S.O.

La première de ces continuités concerne les cloisonnements administratifs. Ce constat vaut bien sûr pour les relations interministérielles entre services locaux, dont les problèmes de coordination défrayent régulièrement la chronique et conduisent très classiquement à demander périodiquement un renforcement du pouvoir des préfets. Mais ce constat vaut également pour les relations au sein d'une même administration. Deux études récentes dans des Directions Départementales de l'Équipement montrent en effet la persistance d'un cloisonnement bien classique entre le niveau infra-départemental (les subdivisions) et le niveau départemental (le siège de la DDE), malgré les effets conjugués de la modernisation et de la montée en puissance des élus départementaux qui ont contribué à mieux souder les DDE et à les rapprocher aussi de Paris.

Je ferais volontiers le lien entre la persistance de ce cloisonnement et une autre continuité, qui a trait au rôle d'expert et de conseiller technique de l'administration. En partie battu en brèche au niveau départemental, ce rôle a bien résisté au niveau infra-départemental, et fait encore de la relation avec les élus locaux un enjeu central à l'intérieur de l'administration de l'Équipement (et j'aurais tendance à penser que l'Équipement ne constitue pas une exception en la matière). C'est cette concurrence autour de la relation à l'élu qui est, à mon sens, un des facteurs explicatifs du cloisonnement administratif.

Une troisième continuité, qui de l'avis de beaucoup d'observateurs a été exacerbée par la décentralisation, a trait à la difficulté de l'intercommunalité et à la territorialisation accrue des politiques publiques locales. Les travaux de C. Grémion et de C. Bourgeois sur la gestion locale du logement social illustrent tout particulièrement cette difficulté (Grémion 1989), (Bourgeois 1993) : les nombreuses tentatives de décroiser la gestion du logement social, et de créer un minimum de coopération entre les organismes gestionnaires et les communes concernées, se sont heurtées à des difficultés le plus souvent insurmontables : le logement social reste un domaine réservé strictement territorialisé. Par ailleurs, les lenteurs et les complexités de la coopération intercommunale sont bien connues. Elles n'ont pas diminué, bien au contraire, au point que certains observateurs n'hésitent pas à considérer l'édifice institutionnel de la gestion territoriale en France comme un des plus baroques du monde. Faut-il y voir un effet au moins indirect des lacunes et omissions de la loi de décentralisation ? Le débat est ouvert.

La dernière continuité que je voudrais mentionner concerne un trait fondamental du système politico-administratif local qui est profondément ancré dans son fonctionnement et dans la structuration de la scène politique locale, si on peut employer ce terme. Je veux parler de la faiblesse de la participation du citoyen et de la délibération publique dans la société locale. Une thèse récemment soutenue par un jeune chercheur du C.S.O. portant sur la comparaison des mécanismes de gouvernement de deux villes suisses romandes et de deux villes françaises le montre clairement (Borraz 1994) : comparativement à la vigueur de la vie publique locale en Suisse, la démocratie locale en France peut se caractériser comme une démocratie d'accès, où les possibilités d'action sont fonction de l'accès

différentiel aux décideurs dont disposent différents acteurs et qui constituent l'aune essentielle de leur degré de "notabilité". Par analogie à la société de cour de Louis XIV analysée par N. Elias, O. Borraz qualifie le gouvernement des villes françaises comme un gouvernement curial, ce qui ne signifie bien évidemment pas que chaque maire est un Louis XIV ou que toute mairie est un Versailles, mais que c'est bien l'accès aux notables, eux-mêmes partiellement sélectionnés au moyen d'élections, qui crée la capacité d'action. Même si l'émergence des tribunaux comme acteurs de la scène locale accroît la publicité des débats et perturbe la structure traditionnelle des rapports entre notables et structures administratives (de l'État comme des collectivités territoriales), nous restons bien de ce point de vue encore dans un mode de régulation traditionnel.

Il va de soi que ces quelques aperçus n'épuisent nullement le sujet des repositionnements occasionnés et induits par la décentralisation. Beaucoup d'autres éléments auraient dû être mentionnés, mais ne pouvaient l'être sans dépasser les limites de cet exposé. Il ne faut pas perdre de vue, d'autre part, que les transformations et les changements continuent et qu'il est normal que cohabitent dans une telle situation des changements et des continuités : au lieu de les nier, il faut bien comprendre la nature de ces continuités, car elles permettent de mieux situer l'impact d'ensemble de la décentralisation. Enfin, il faut bien voir que certaines des évolutions en cours commencent à leur tour à mettre en question le cadre institutionnel tracé par les lois de décentralisation. Je pense en particulier aux difficultés de l'intercommunalité qui concernent bien sûr en premier lieu le gouvernement et l'administration des villes, mais qui touchent aussi les campagnes, ainsi qu'à la centralité du cadre départemental. Le temps n'est peut-être pas loin où nous assisterons à une nouvelle vague de lois qui rendraient caduque une partie des observations contenues dans cet exposé. Le chantier de la décentralisation n'est pas encore achevé.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bourgeois, C., 1993, *Le logement social : un enjeu local*, thèse de doctorat, IEP Paris.
- Crozier, M., 1964, *Le phénomène bureaucratique*, Seuil.
- Crozier, M., 1970, *La société bloquée*, Seuil.
- Crozier, M., Friedberg, E., 1977, *L'acteur et le système*, Seuil.
- Friedberg, E., 1993, *Le pouvoir et la règle*, Seuil.
- Grémion, C., 1989, *La gestion locale du logement social*, *Projet*.